



DATE DE PUBLICATION : 6 mars 2023

Le directeur régional
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1^{er} mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MATTEI, directeur régional et de M. Jean-Luc RAFFRAY, adjoint au directeur régional de Bretagne, délégation est donnée à Mme Catherine REGNAULT, déléguée territoriale des arrondissements de Fougères, Vitré, Redon et des cantons de Guer et Ploërmel, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice de l'activité de déléguée territoriale des arrondissements de Fougères, Vitré, Redon et des cantons de Guer et Ploërmel.

Mme Catherine REGNAULT reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de sa zone de compétence conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Rennes, le 1^{er} mars 2023

Hervé MATTEI